



Marseille, le 16 octobre 2023

Objet : Sollicitation pour le versement de dons à IMM - Une façon de remercier IMM - Les nouveaux créateurs ont besoin de vous !

*Madame, Monsieur,
Chère Créatrice, Cher Créateur,*

Vous avez obtenu un prêt d'honneur à taux zéro pour créer votre entreprise. Vous avez donc été reçu et accompagné par l'un de nos chargés d'affaires, puis vous avez défendu votre dossier devant les membres du comité d'agrément et grâce à votre prêt d'honneur vous avez, pour beaucoup d'entre vous, obtenu des prêts complémentaires de nos partenaires bancaires.

Depuis la création d'IMM, il y a bientôt 30 ans, nous avons accompagné 4 500 créatrices et créateurs et avons permis la création ou le maintien de plus de 10 000 emplois.

Nous recevons beaucoup de témoignages sur la qualité de nos accompagnements. Ces retours encouragent et motivent nos salariés et nos bénévoles à poursuivre leurs missions.

Les collectivités publiques nous accompagnent de façon très importante, mais pour vous proposer davantage de services, avec notamment l'augmentation d'ateliers collectifs pour vous comme pour nos nouveaux Créateurs ou Créatrices, nous devons faire appel à des financements privés, et comme le font de nombreuses associations du réseau Initiative France, nous avons décidé de vous solliciter.

En clair, nous avons besoin de vous, en tant qu'acteur local, et espérons que vous allez, vous aussi verser un don à votre association locale IMM.

Nous sommes conscients qu'en fonction de la taille de chaque entreprise et de son résultat économique, le montant des dons pourra être variable.

Etant une structure associative, sans but lucratif, et reconnue d'utilité publique, selon le code des impôts, la déduction fiscale qui s'applique aux dons des entreprises est la suivante :

« L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôts de 60 %. Le plafond est de 20 000 Euros ou 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise ».

Après votre versement sur notre compte bancaire joint à ce mail, nous vous adresserons un reçu fiscal (Formulaire 11580) vous permettant de bénéficier de la réduction d'impôts.

Jean-Marc, les salariés, les bénévoles et moi-même comptons sur votre soutien.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales et respectueuses salutations,



Président IMM
Yves EVENO



Directeur IMM
Jean-Marc ROUQUEROL

N.B : Vous pouvez aussi, si vous avez terminé de rembourser votre Prêt d'Honneur, devenir Marraine ou Parrain à titre bénévole et accompagner des créatrices et créateurs comme vous l'avez peut-être été vous-même.

P.S : en cas de souscription au DON, merci de préciser dans le libellé de votre virement la mention suivante « DON IMM 2023 – NOM DE LA STE – NOM DU DIRIGEANT »